

Fabrique d'église - Saint Jacques-sur-Coudenberg - Compte 2018

Rapport officiel

Siège social:

Impasse du Borgendael 1
1000 Bruxelles

Ville de Bruxelles
Archidiocèse de Malines-Bruxelles
Rég. Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdst. Gewest

La présidente

Annik Verougstraete - Everarts de Velp
avenue Louise 438 / 3
1050 Ixelles
0476661150
026485377
thynik@skynet.be

La secrétaire

Michelle Bodranghien
Square des Archiducs 8 / 6
1170 Watermael-Boitsfort
0473710756
026735021
michelle.bodranghien@gmail.com

Le trésorier

Robert Maurissen
rue Pierre Marchand 23
1970 Wezembeek-Oppeem
0475452991
027678605
robert.maurissen@skynet.be
✉ adresse de correspondance

Le présent compte incorpore:

Pour le budget 2018

- Le budget 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 26/07/2017 et approuvé par la Région le 05/09/2018.

Le compte annuel 2017 arrêté par le conseil de fabrique le 23/02/2018 et approuvé par la Région le 05/09/2018

Suivi du compte:

- Décision du conseil de fabrique:
- Transmis à la Région et à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Reçu à la Région:
- Reçu à l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles:
- Décision de la Région:

religiosoft

Observations et explications

1/ Solde comptes Belfius

31 DEC 2017: € 132 701.79

31 DEC 2018: € 94 090.72

DIFFERENCE: - 38 611.07

Le cash out 2018 est plus important que le cash out comptabilisé de € 29 727.29 de par les € 8883.79 de dépenses comptabilisées en 2017 mais décaissées en 2018

2/ Les dépenses extraordinaires ont été affectées par des facturations de chauffage relatives à 5 années précédentes (erreur d'Electrabel/Sibelgaz) et des loyers trop perçus en 2017. Par contre, les dossiers de rénovation de l'Eglise ont connu du retard .

3/ L'adoption du logiciel Religiosoft a provoqué des dépassements dans certains articles de par une plus grande segmentation des articles dans le logiciel.

4/ Des problèmes de chauffage de l'Eglise ont occasionné des frais de chauffage d'appoint

RECETTES	Budget 2018	Compte 2018	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES	336.342,67	291.279,47		
R01. Loyers de maisons				
R02. Fermages de biens en argent	140.000,00	136.198,91		
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations, fermages et maisons				
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'Etat				
R10. Intérêts à la Caisse d'Épargne				
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs	30.000,00	24,07		
R12. Coupes de bois	100,00	65,97		
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes				
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations				
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages				
R17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte				
R18. Autres recettes ordinaires				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS				
R18B. Précompte professionnel retenu à la source				
R18C. Divers (recettes ordinaires)				
R18D. Divers (recettes ordinaires)				
R18E. Divers (recettes ordinaires)	153.242,67	1.564,30		
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES	13.000,00	153.426,22		
R19. Boni du compte de l'exercice précédent				
R20. Boni présumé de l'exercice précédent		147.452,24		
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux				
R24. Donation, legs				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la Région de Bruxelles-Capitale				
R27. Subsidés extraordinaires de l'Etat				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R28B. Solde de subside extraord. reçu dans les limites du compte				
R28C. Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires		3.016,02		

R28D. Divers (recettes extraordinaires)

R28D.

Budget 2018

13.000,00

Compte 2018

2.957,96

Montants
rectifiés par
l'Archevêché

Montants
rectifiés par la
Région

RÉCAPITULATION - RECETTES

Recettes ordinaires	323.342,67	137.853,25	
Recettes extraordinaires	13.000,00	153.426,22	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	336.342,67	291.279,47	

DÉPENSES		Budget 2018	Compte 2018	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
CHAPITRE I. DÉPENSES RELATIVES À LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE					
Objets de consommation					
D01. Pain d'autel	D01.	336.342,67	173.554,52		
D02. Vin	D02.		308,41		
D03. Cire, encens et chandelles	D03.	800,00	183,60		
D04. Huile pour lampes ardentes	D04.		525,55		
D05. Éclairage	D05.	2.000,00			
D06. Autres	D06.	9.000,00	1.429,08		
D06A. Combustible chauffage	D06A.				
D06B. Eau	D06B.		9.329,67		
D06C. Divers (objets de consommation)	D06C.	700,00	619,64		
D06D. Divers (objets de consommation)	D06D.	2.000,00			
Entretien du mobilier					
D07. Entretien des ornements et vases sacrés	D07.		982,07		
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie	D08.				
D09. Blanchissage et raccommodage du linge	D09.	2.000,00	2.702,49		
D10. Nettoyement de l'église (produits)	D10.		426,60		
D11. Autres (entretien du mobilier)	D11.		60,72		
D11A. Matériel pour entretien de l'église	D11A.				
D11B. Divers (entretien du mobilier)	D11B.		215,66		
Autres frais nécessaires à la célébration du culte					
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	D12.	1.000,00			
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires	D13.				
D14. Achat de linge d'autel ordinaire	D14.				
D15. Achat de livres liturgiques ordinaires	D15.	1.500,00	1.120,63		
CHAPITRE II. DÉPENSES SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DE LA DÉPUTATION PERMANENTE		316.342,67	155.650,40		
I. Dépenses ordinaires		186.686,34	135.590,26		
Gages et traitements (montants bruts)					
D16. Traitement brut du clerc	D16.				
D17. Traitement brut du sacristain	D17.				
D18. Traitement brut des chantres	D18.	25.000,00	22.926,26		
D19. Traitement brut de l'organiste	D19.	7.000,00	5.250,00		
D20. Traitement brut du souffleur	D20.	8.500,00	8.136,49		
D21. Traitement des enfants de chœur	D21.				
D22. Traitement brut des sonneurs	D22.				
D23. Traitement brut du porte-croix	D23.				
D24. Traitement brut du bedeau	D24.				

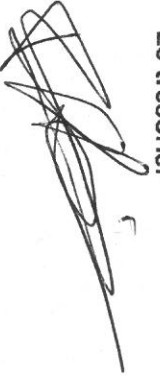
	Budget 2018	Compte 2018	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
D25. Traitement brut du suisse	D25.			
D26. Traitement d'autres employés	D26.	14.000,00	10.525,63	
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	15.000,00	17.552,99	
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.			
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.			
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.	4.000,00	3.682,36	
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.		752,96	
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.	10.000,00	1.771,83	
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.	1.000,00	513,96	
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.			
D35. Entretiens et réparations autres	D35.			
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.			
D35B. Entretien et réparation de l'extincteur	D35B.			
D35C. Entreprise de nettoyage	D35C.			
D35D. Divers (réparations d'entretiens)	D35D.	32.000,00	21.709,43	
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé	D36.			
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.			
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.			
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.			
D40. Visites décanales	D40.			
D41. Remises allouées au trésorier	D41.	1.000,00	1.000,00	
D42. Remises allouées à l'évêché	D42.			
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.			
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.			
D45. Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, fournitures de bureau etc.	D45.		1.210,95	
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	2.000,00	619,00	
D47. Contributions	D47.	20.000,00	16.886,96	
D48. Assurance contre l'incendie	D48.	18.000,00	16.579,20	
D49. Fonds de réserve	D49.	23.616,34		
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.			
D50A. Charges sociales	D50A.			
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.			
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.			
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.			
D50E. Assurance loi	D50E.		290,30	
D50F. Assurance R.C. objective	D50F.		942,26	
D50G. Médecine du travail	D50G.			

	Budget 2018	Compte 2018	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectificatifs par la Région
D50H. SABAM				
D50I. Divers (dépendes diverses)	70,00			
D50J. Divers (dépendes diverses)	1.500,00	2.159,18		
D50K. Divers (dépendes diverses)	4.000,00	3.080,50		
D50L. Divers (dépendes diverses)				
D50M. Divers (dépendes diverses)				
D50N. Divers (dépendes diverses)				
II. Dépenses extraordinaires	129.656,33	20.060,14		
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent				
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent				
D53. Placement de capitaux	6.656,33			
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier	30.000,00			
D55. Décoration et embellissement de l'église				
D56. Grosses réparations, construction de l'église				
D57. Grosses réparations du cimetière	80.000,00			
D58. Grosses réparations du presbytère				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties	7.000,00			
D60. Frais de procédure	1.000,00			
D61. Autres dépenses extraordinaires	5.000,00	6.178,08		
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur		4.734,06		
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur		9.148,00		
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
RÉCAPITULATION - DEPENSES				
Dépenses arrêtées par l'Evêque				
Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et de la tutelle - ordinaires	20.000,00	17.904,12		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Evêque et de la tutelle - extraordinaires	186.686,34	135.590,26		
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES	129.656,33	20.060,14		
	336.342,67	173.554,52		

	Budget 2018	Compte 2018	Montants rectifiés par l'Archevêché	Montants rectifiés par la Région
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	323.342,67	137.853,25		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	0,00	0,00		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	13.000,00	153.426,22		
dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R19)	0,00	147.452,24		
TOTAL GENERAL DES RECETTES	336.342,67	291.279,47		
TOTAL - DEPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	20.000,00	17.904,12		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	186.686,34	135.590,26		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	129.656,33	20.060,14		
dont le déficit de l'exercice précédent (art. D51)	6.656,33	0,00		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	336.342,67	173.554,52		
RESULTAT (excédent / mail)	0,00	117.724,95		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le 23/1/2018

Le trésorier



Robert Maurissen

La présidente



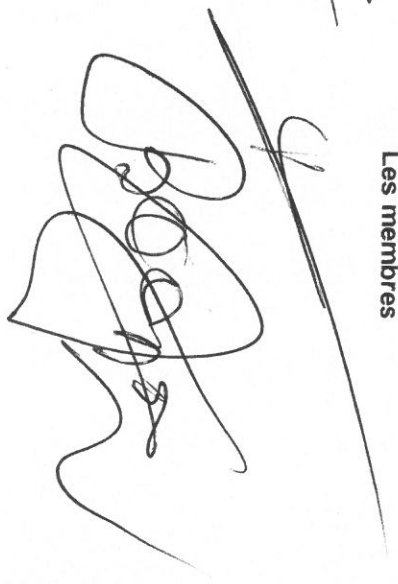
Annik Verougstraete - Everarts de Velp

La secrétaire



Michelle Bodranghien

Les membres



Fabrique d'église - Saint Jacques-sur-Coudenberg - Trésorerie: résultats financier et comptable - Compte annuel 2018

Siège social:
 Impasse du Borgendael 1
 1000 Bruxelles

Ville de Bruxelles
 Archidiocèse de Malines-Bruxelles
 Rég. Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdst. Gewest

I. Résultat financier - comptes bancaires (compte annuel 2018)

I.a. Situation au 31/12/2018	
1372 PAIEMENTS (BE38 0910 0107 1372)	665,44
5080 EPARGNE (BE47 0882 4973 5080)	69.130,43
7572 RECETTES ET DOMICILIATIONS (BE38 0910 1218 7572)	24.294,84
Total	94.090,71
I.b. Ecritures du 01/01/2019 - 31/03/2019, imputées au compte 2018	
Recettes 01/01/2019 - 31/03/2019	0,00
Dépenses 01/01/2019 - 31/03/2019	0,00
Total	0,00
TOTAL (I.a. + I.b.)	94.090,71

II. Résultat comptable (compte annuel 2018)

Recettes ordinaires totales (chapitre I)	137.853,25
dont le supplément ordinaire (art. R17)	0,00
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	153.426,22
dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R19) **	147.452,24
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	291.279,47
Dépenses ordinaires (chapitre I)	17.904,12
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	135.590,26
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	20.060,14
dont le déficit de l'exercice précédent (art. D51) **	0,00
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	173.554,52
TOTAL (RECETTES - DÉPENSES)	117.724,95

II. Concordance entre les résultats financier et comptable

Résultat financier (voir I.)	94.090,71
Résultat comptable (voir II.)	117.724,95
Différence entre les résultats financier et comptable (à justifier s'il y a une différence)	-23.634,24

certifié sincère et correspondant aux écritures comptables le 22/01/2019

Robert Maurissen - Trésorier

Résultat repris du compte annuel 2017, arrêté par le conseil de fabrique le 23/02/2018, et approuvé par la région le 05/09/2018